

**Commission
Entrepreneuriat**

**Octobre
2011**



LIVRE BLANC

Tous entrepreneurs !

Tous entrepreneurs !

Sommaire

Editoriaux : par Laurence Parisot et Charles Beigbeder	3
Première partie : « Entrepreneur : un mot d'origine française, une réalité qui prend corps »	4
1) Passionnément entrepreneur	5
2) Une vague de fond entrepreneuriale	6
a) Un taux d'activité entrepreneuriale multiplié par 2 en France depuis 8 ans	6
b) Un regard sur l'entreprise qui s'améliore	7
c) Il reste néanmoins des freins à lever	9
d) L'après crise, un terreau propice au développement de l'entrepreneuriat	11
Deuxième partie : « Tous entrepreneurs ! : les propositions »	14
1) Un Etat qui favorise l'entrepreneuriat	15
2) Un système éducatif partenaire de la dynamique entrepreneuriale	16
a) Elèves : les entrepreneurs de demain sont les élèves d'aujourd'hui	16
b) Enseignants : des partenaires incontournables	17
c) Challenge Education-Entreprise : aidons les jeunes à construire leur avenir	17
3) Une énergie créatrice libérée et accompagnée	18
a) Libérer les énergies	18
b) Renforcer le soutien et l'accompagnement	23
c) Interconnecter les acteurs de l'entrepreneuriat	27
Troisième partie : Témoignages d'entrepreneurs	31
1) Gonzague de Blignières, président de Barclays Private Equity France	33
2) François Hurel, président du forum de l'entrepreneuriat de l'OCDE	39
3) Martine Liautaud, présidente de Liautaud et cie	46
4) Frédérique Clavel, présidente fondatrice de Paris Pionnières et Fédération Pionnières	53
5) Corinne Patarin, présidente d'Arkos International	59
6) Sébastien Matykowski, associé et fondateur de Capival	65

Editoriaux



Cela paraît évident et pourtant il est plus que jamais utile de le rappeler en ces temps d'incertitude économique : pas de croissance sans entreprises, pas de croissance sans nouvelles entreprises !

Planter la graine de l'entrepreneuriat en France, c'est tout d'abord une nécessité économique et sociale. Ce sont ces entreprises créées ou reprises qui produiront les nouvelles richesses utiles à la collectivité, ce sont elles qui diffuseront l'innovation, ce sont elles qui revitaliseront les territoires, ce sont elles qui seront pourvoyeuses de nouveaux emplois.

Planter la graine de l'entrepreneuriat en France, c'est aussi une nécessité sociétale. Car les entrepreneurs sont porteurs d'espoir. Leur énergie, leur détermination, leur capacité à prendre des responsabilités, à s'engager entraîne le reste de la société. Dans un monde incertain, avec une perte accélérée des repères, les valeurs entrepreneuriales deviennent plus que jamais notre socle immarcescible.

Planter la graine de l'entrepreneuriat, c'est enseigner aux jeunes générations, l'intérêt de l'échec surmonté, la prise de risque, l'autonomie, le jeu collectif. Ça doit être une responsabilité partagée au cœur du rapprochement entre le monde de l'éducation et le monde des entrepreneurs. Travail ô combien capital car c'est dès le plus jeune âge que l'enseignement des valeurs qui animent un entrepreneur doivent être enseignées.

Entreprendre, c'est préparer une société plus ouverte, plus réactive, moins stratifiée ... plus jeune et optimiste !

Aussi, quel plus beau combat que celui qui consiste à promouvoir, défendre et soutenir l'entrepreneuriat ? Quelle plus belle mission que celle de permettre à tous de devenir un jour entrepreneur ?

Entreprendre, c'est la vie !

Laurence Parisot

Parce que plus que jamais, le contexte économique et social nous oblige à agir de manière responsable, j'ai voulu consacrer mon engagement à la présidence de la Commission Entrepreneuriat du MEDEF à un véritable plaidoyer en faveur de ces héros des temps modernes que sont « les entrepreneurs ».



Ce Livre Blanc consacré à l'entrepreneuriat n'est donc pas simplement un catalogue de propositions propres à développer les créations d'entreprises dans notre pays. Il est aussi, et avant tout, un acte de foi. Une foi dans l'avenir de la France. Une foi dans la force créatrice irremplaçable de l'esprit d'entreprise.

C'est bien d'une passion dont il est question à travers ce document. Une passion offerte à tous et non réservée à une élite. Nous croyons en effet en la nécessité de démocratiser largement l'acte d'entreprendre, de l'enseigner dès le plus jeune âge, de porter et d'incarner ses valeurs, mais aussi de témoigner pour susciter des vocations.

Cette passion d'entreprendre et surtout cette joie de la transmettre, réunit l'ensemble des membres de la Commission Entrepreneuriat du MEDEF. À leurs côtés, j'espère que demain elle sera partagée par le plus grand nombre.

« L'imagination est plus importante que le savoir », avait coutume de dire Albert Einstein. Alors, tous ensemble, tous entrepreneurs, remettons l'imagination au pouvoir!

Charles Beigbeder

Première partie

***Entrepreneur* : un mot d'origine française,
une réalité qui prend corps**

1. Passionnément entrepreneur

Né en France au XIII^{ème} siècle, le mot « entrepreneur » reste étonnamment d'actualité. Il définit un ensemble de compétences, de savoir-être et de savoir-faire. L'entrepreneur ne cesse de rechercher la meilleure adaptation de son existant mais aussi de nouvelles ressources pour satisfaire de nouveaux besoins. Il donne libre cours à son talent et à sa créativité pour réaliser ses projets. Il combine ressources et moyens pour atteindre ses objectifs. Il prend des risques. Il relève des défis. Il préfère la liberté et la responsabilité à la sécurité. Il a la volonté d'écrire son destin et de l'assumer totalement, tant dans le succès que dans l'échec. En somme, c'est une philosophie de vie.

Les entrepreneurs auditionnés dans le cadre des travaux de la Commission Entrepreneuriat du MEDEF défendent, sans exception, ces caractéristiques. Pour eux, l'entrepreneur reste un subtil mélange « *entre de la passion, des compétences et un marché* » ; un homme ou une femme qui a la volonté de « *bien faire les choses, qui en assume la responsabilité* » et surtout qui est porté par « *l'envie de transmettre cette passion au plus grand nombre* ».

Cette passion se retrouve aujourd'hui, tant chez l'entrepreneur qui crée ou reprend une entreprise, une activité industrielle ou de service - individuellement ou collectivement - que chez certains salariés, les « intrapreneurs ». Tous sont animés d'une même envie : innover, s'organiser autrement, produire autre chose, voire créer des entreprises différentes.

2. Une vague de fond entrepreneuriale

a) Un taux d'activité entrepreneuriale multiplié par 2 en France depuis 8 ans

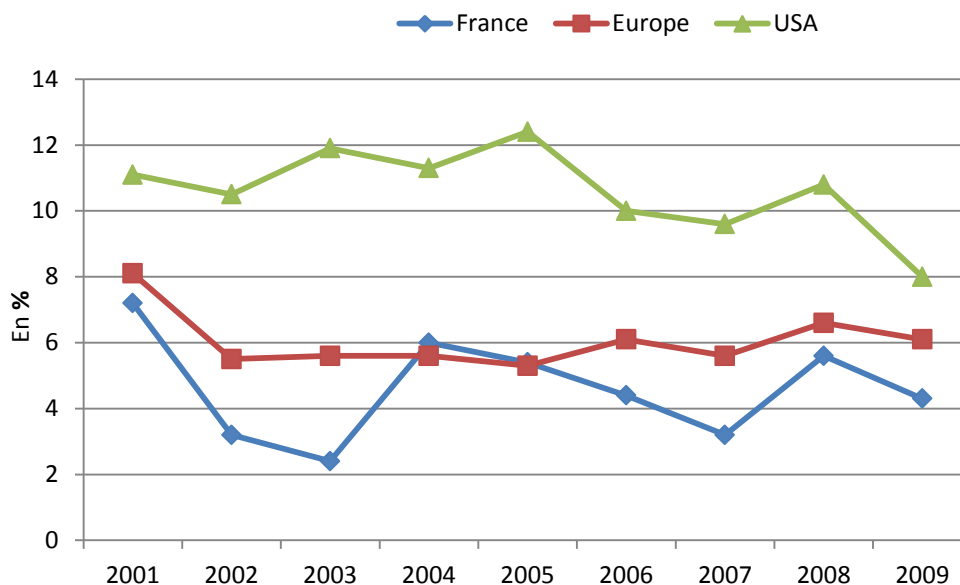


Figure 1 - Taux d'Activité Entrepreneuriale (TAE) - Comparaison France/Europe/USA de 2001 à 2008

Depuis 2001, le *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM)¹, un projet de suivi de l'activité entrepreneuriale mondiale, initié par le *Babson College* et la *London Business School*, publie le Taux d'Activité Entrepreneuriale (TAE) de chaque pays. Ce taux tient compte de deux indicateurs : le taux d'entreprises émergentes (le nombre d'entreprises sur le point d'être formellement lancées) et le taux d'entreprises nouvelles (le nombre d'entreprises - agriculteurs et artisans inclus - effectivement lancées depuis moins de 3 ans et demi). Avec un TAE régulièrement inférieur à la moyenne européenne (exception faite de 2003 et 2004), la France enregistre un taux moyen de 4,63% contre 6,36% pour l'Europe, sur les huit dernières années.

Même si la France reste légèrement en deçà de la moyenne européenne, il est à noter qu'elle a multiplié son TAE par deux. Une volonté politique claire d'encouragement à l'entrepreneuriat en est vraisemblablement à l'origine : les structures d'aides à la création d'entreprise se sont multipliées et de nombreux aménagements fiscaux et sociaux ont aussi vu le jour. Même si, selon l'Institut Montaigne², « alors que, sept ans après sa création, une entreprise américaine a, en moyenne, plus que doublé ses effectifs, son homologue français aura, sur la même période, augmenté les siens de seulement 7% », la culture entrepreneuriale s'est ancrée dans notre pays.

¹<http://www.gemconsortium.org/>

² « Pourquoi nos PME ne grandissent pas », Anne Dumas - juillet 2006

Pourtant de nombreux problèmes subsistent. Ils constituent autant de challenges que la Commission Entrepreneuriat du MEDEF souhaite relever en formulant des propositions concrètes dans ce Livre Blanc.

b) Un regard sur l'entreprise qui s'améliore

Les entrepreneurs souffrent parfois de solitude et d'incompréhension, face à une opinion publique qui ne les comprend pas toujours ou des pouvoirs publics souvent encore trop éloignés de leur réalité. Mais les solutions naissent peu à peu à force de pédagogie.

⊖ Un système éducatif qui s'adapte à la culture entrepreneuriale

Des progrès significatifs ont été réalisés en l'espace d'une dizaine d'année pour rapprocher le monde éducatif du monde de l'entreprise. Nous pouvons citer le succès grandissant de la Semaine Ecole Entreprise, le développement des mini-entreprises dans de nombreux collèges et plus récemment la mise en place du Plan Entrepreneuriat Etudiant au sein des universités.

Il reste néanmoins encore beaucoup à faire pour que l'éducation soit un élément déterminant dans le développement de la culture entrepreneuriale française, en encourageant par exemple la prise d'initiative, en valorisant les échecs au lieu de les stigmatiser dès lors que les leçons de cette expérience en sont tirées.

La faiblesse du niveau de connaissance économique des Français³ montre le chemin qu'il reste encore à accomplir et les efforts pédagogiques à déployer pour expliquer l'entreprise au plus grand nombre. Et notamment l'importance stratégique des TPE-PME dans notre économie ainsi que le rôle primordial joué par leurs dirigeants.

Car, c'est bien l'entreprise qui est le moteur de notre économie. Sans le rappel de cette évidence, les élèves sont bien en peine de s'imaginer un futur d'entrepreneur. Et toute explication sur le fonctionnement d'une entreprise trouvera des difficultés importantes de compréhension.

⊖ Des entrepreneurs prêts à s'impliquer aux côtés de l'Education nationale

Aujourd'hui, les entrepreneurs ne demandent qu'à pouvoir transmettre leur passion. Mais ils doivent encore faire face à un obstacle majeur. Les médias Faute de moyens suffisants, communiquer pour une PME reste souvent un défi. Si 9 Français sur 10 déclarent aujourd'hui savoir en quoi consiste le « métier de patron d'entreprise »⁴ il

³ Note moyenne de 8,3/20 – Sondage TNS Sofres – Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'Emploi – kezeco.fr – octobre 2010

⁴ Sondage Mediaprism – L'Entreprise – janvier 2011

est logique de croire que cette connaissance ne reflète pas la réalité du quotidien de l'immense majorité des entrepreneurs. Le « grand patron » a ainsi remplacé peu à peu l'entrepreneur dans l'imaginaire collectif. Avec une conséquence de plus en plus difficilement vécue par les chefs d'entreprise de TPE/PME : il suscite au mieux la méfiance, au pire la répulsion.

L'arrivée des médias sociaux est en passe de bouleverser cette situation. Un nombre croissant de chefs d'entreprise et de créateurs n'hésitent plus à communiquer via internet pour expliquer leur quotidien ou tout simplement témoigner.

Ces nouvelles pratiques sont partie intégrante d'une vague de fond entrepreneuriale.

⇨ L'aventure entrepreneuriale séduit de plus en plus en France

L'auto-entrepreneur : un succès fulgurant

L'auto-entrepreneur restera sans doute un des symboles les plus importants de cette révolution culturelle. Il brise à lui seul un des tabous les plus importants de notre pays : l'étanchéité des statuts de salarié, fonctionnaire et entrepreneur, qui ont coexisté côte à côte pendant des années. L'auto-entrepreneuriat permet aujourd'hui d'envisager une porosité jusque-là impossible. On peut être aujourd'hui salarié ou fonctionnaire et se lancer dans l'aventure entrepreneuriale, essayer à moindre risque, tester à moindre coût. Ils sont 700.000 à avoir sauté le pas. Le million devrait être dépassé fin 2011.

« Si un tiers des entrepreneurs sont des femmes, elles sont souvent à la tête de petites entreprises. Je crois sincèrement parce qu'elles sont modestes et qu'elles ont tendance à se sous-estimer. Il faut changer cette culture ».

*Martine Liautaud,
présidente de Liautaud et
Cie*

Le plafond de verre commence à se fendre pour certains entrepreneurs

La vague de fond entrepreneuriale qui s'est amorcée en France touche toutes les catégories sociales et les territoires. C'est par exemple le cas des entrepreneurs localisés dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Ou des femmes créatrices d'entreprise.

Les entrepreneurs des quartiers sensibles doivent faire face, en plus des freins culturels spécifiques à notre pays, à des problèmes particuliers. Une récente étude⁵ invalidait l'idée reçue selon laquelle, dans les ZUS, on entreprenait plus pour sortir du chômage et créer son propre emploi : 75% des créateurs en Zone Urbaine Sensible

⁵Étude nationale sur les entrepreneurs des quartiers sensibles – Adiva – La Nouvelle PME – Opinion Way – novembre 2010

étaient déjà en activité contre 54% des créateurs au niveau national. En plus de cette motivation supérieure à la moyenne, les entrepreneurs localisés en ZUS créent au démarrage de leur activité légèrement plus d'emplois. Pourtant malgré ces résultats encourageants l'accès au financement est souvent difficile pour eux. Tout comme le manque d'accompagnement. Ou le manque de réseau efficace. Ces barrières à la création se lèvent peu à peu. Le plafond de verre se fendille... et tant mieux !

Autre formidable réservoir de croissance sous-exploité : l'entrepreneuriat féminin. Peu de femmes osent encore se lancer dans l'aventure entrepreneuriale. Elles représentent aujourd'hui seulement 30% des créateurs⁶. Pourtant, si leur dynamisme ne fait aucun doute, les femmes passent moins souvent à l'acte que les hommes. Plus qu'eux, elles s'autocensurent. Par manque de confiance en elles, par crainte de négliger leurs rôles familiaux : les clichés se révèlent parfois difficiles à vaincre. Et bien souvent aussi, leurs projets sont moins ambitieux. Pourtant, les faits sont là : la perception des femmes du monde qui les entoure est différente de celle des hommes. Les femmes sont ainsi plus susceptibles de partager leurs bénéfices dans l'éducation, la santé, et des ressources avec les membres de leurs familles et les communautés au sens large⁷. Les implications de cette réalité dépassent amplement le stade économique pour investir le champ sociétal.

c) Il reste néanmoins des freins à lever

Notre pays souffre encore d'un nombre important de freins structurants qui bloquent le développement massif de l'entrepreneuriat en France. Identifier ces problèmes, c'est déjà en partie les résoudre.

⊖ Les difficultés du passage à l'acte

Les américains l'appellent « a leap of faith », un acte de foi. Il s'agit de cet instant unique où le futur créateur d'entreprise décide de sauter le pas et de se lancer dans la réalisation de son projet. Les conditions de ce passage à l'acte sont diverses. C'est pour l'essentiel tout ce qui participe au cycle de vie de l'individu et de son histoire personnelle. Son milieu socioculturel, son contexte familial, bien sûr. Mais l'environnement réglementaire social et sociétal compte tout autant. Les Français craignent encore trop souvent l'échec et classent depuis plus de 10 ans le risque économique devant le risque environnemental et technologique⁸.

⁶ L'entrepreneuriat au féminin – Conseil Économique et social, septembre 2009

⁷ Global Entrepreneurship Monitor (GEM) 2007 – Report on Women Entrepreneurship

⁸ Baromètre IRSN 2010 – La perception des risques et la sécurité des Français

⊖ L'étanchéité des statuts

Notre société s'est construite sur des modèles protecteurs, des statuts quasiment étanches empêchant un salarié ou un fonctionnaire de s'imaginer un jour entrepreneur.

⊖ Le poids des charges toujours trop important pour les entreprises

Pourquoi entreprendre lorsque l'on sait l'importance des prélèvements sur les entreprises françaises, très supérieurs à nos principaux concurrents ? Comment encourager l'esprit d'entreprise en expliquant à un créateur que sa future entreprise devra travailler jusqu'à la mi-avril pour payer ses charges sociales et ses impôts, alors qu'une entreprise anglaise travaillera pour elle dès le début mars et une entreprise allemande, dès la mi-février ?

⊖ Un droit du travail qui doit s'adapter aux contraintes du 21ème siècle

Un récent sondage Ifop – FIDUCIAL indique que 80% des patrons de TPE jugent notre droit du travail trop archaïque par rapport à leurs contraintes. Près de 60% d'entre eux considèrent qu'il est moins facile d'embaucher qu'il y a 5 ans, favorisant ainsi l'idée selon laquelle notre pays est moins compétitif que ses voisins européens en termes d'emplois⁹. Autant de signaux forts propres à décourager le futur créateur d'entreprise.

⊖ L'instabilité réglementaire

L'instabilité réglementaire - reconnue par les politiques eux-mêmes - pénalise régulièrement les entreprises ne disposant pas de service de veille réglementaire. Le travail de simplification administrative entrepris récemment est de nature à améliorer le quotidien des chefs d'entreprise. Il est fondamental de le poursuivre.

⊖ Financement : un chemin pavé de difficultés

L'apport personnel du créateur, souvent limité, reste le plus souvent assez minoritaire par rapport au besoin d'investissement global. Il peut être encore assez facilement complété par le love money (soutien financier accordé par les proches du créateur). Cependant, l'amorçage peut nécessiter un besoin supplémentaire en financement, alors même que le stade du market proof n'a pas été dépassé. Le recours à des capitaux-risqueurs ou à des business angels peut être alors envisagé déjà à ce stade,

⁹ 41^{ème} baromètre des TPE Ifop – FIDUCIAL février 2011

dans le cadre de la recherche de seed money. Cette démarche n'est pas aisée. Elle nécessite soit l'aide d'un réseau d'accompagnement, soit un engagement important du porteur de projet dans la durée. Dès lors, le créateur n'a plus que choix de se tourner soit vers les banques, soit vers les aides publiques.

Le recours aux banques ou aux aides publiques n'est pas non plus aisé. Les relations entre le banquier et le créateur sont souvent de l'ordre « je t'aime : moi non plus ». A l'origine de cette situation, une méconnaissance régulière des problématiques entrepreneuriales par le premier et des process bancaires par le second. Quant aux 3.000 aides publiques aujourd'hui recensées, leurs critères d'obtention sont complexes. Elles dépendent de la nature du projet, de sa localisation, du profil du créateur ou du statut retenu. Ces aides européennes, nationales, régionales, départementales ou communales composent autant de couches qui se complètent. Pour souvent mieux perdre le créateur dans un maquis inextricable.

d) L'après-crise, un terreau propice au développement de l'entrepreneuriat

Jamais peut-être les risques n'ont été aussi importants pour se lancer. Jamais la culture du risque zéro n'a été aussi répandue. Jamais le principe de précaution n'a été aussi fort. Et pourtant, jamais les créations d'entreprise n'ont été aussi importantes en France.

⊖ L'arrivée d'une nouvelle génération d'entrepreneurs

On assiste aujourd'hui à un renouveau de l'entrepreneuriat. Contrairement aux idées reçues qui ont perduré pendant de nombreuses années, la Génération Y des moins de 30 ans, même si elle demeure à la recherche d'un impérieux besoin de sécurité, rêve de création d'entreprise¹⁰. Ils sont ainsi près de 50% des actifs, comme des étudiants, qui préféreraient devenir chef d'entreprise.

Même si nous sortons tout juste de la première récession mondiale de l'économie enregistrée depuis la seconde guerre, l'envie d'entreprendre ne faiblit pas. La réponse à ce paradoxe : l'adaptation, une des constantes universelles du caractère des chefs d'entreprise. Une qualité que l'on retrouve fortement ancrée chez les moins de 30 ans.

« De plus en plus de jeunes veulent pouvoir être leur propre patron, après un temps comme salarié. Peut-être est-ce de l'idéalisme, mais l'échec de la création d'entreprise ne fait plus peur aux jeunes ».

*Gonzague de Blighnières,
président de Barclays*

¹⁰ Sondage KPMG France – novembre 2010

La notion de complexité, propre à notre époque, est ainsi vécue de façon naturelle par ces nouveaux entrepreneurs. Elle ne les dissuade pas d'entreprendre. Ils en font une opportunité pour offrir de nouveaux services ou trouver de nouveaux marchés. Leur rapport au temps est différent. Souvent zappeurs, ils ne créent plus en ayant à l'esprit d'installer leur entreprise dans la durée : la revente rapide puis une nouvelle création dans la foulée en font ce qu'il convient d'appeler des *serials entrepreneurs*. De fait, ils vivent différemment l'échec. Cette expérience est désormais vécue sans complexe : ils en tiendront compte pour leur prochaine aventure entrepreneuriale.

« 170.000 créations d'entreprise en France en 1996. 580.000, 13 ans plus tard. Aucun pays au monde n'a fait mieux ».

*François Hurel,
Président du forum de
l'entrepreneuriat de
l'OCDE*

Ces chefs d'entreprises sont aussi engagés socialement. Ils souhaitent apporter une réponse positive aux maux de notre société plutôt que de chercher à répondre à tout prix aux besoins du marché. L'entreprise privée peut, selon eux, apporter des réponses factuelles aux défis que nous demande de relever le 21ème siècle : énergie, santé, dépendance, logement, alimentation. « Ego-altruistes », ils se réalisent personnellement en apportant leur réponse à un problème ou un besoin auquel l'État n'est pas en mesure de répondre.

Enfin, naturellement connectés, ils sont ouverts aux alliances, aux partenariats et vivent différemment leurs relations aux clients ou à leurs concurrents. Leurs projets sont ouverts : ils n'hésitent pas à en parler librement pour inventer des solutions nouvelles. Chercheurs de compétences et créateurs de passerelles, ces entrepreneurs n'hésitent pas à s'entourer d'experts pour donner corps à leurs idées. C'est peut-être bien là une des tendances les plus remarquables de cette nouvelle génération. Car si le principe de liberté était jusqu'à présent un invariant du créateur d'entreprise, il se conjugue maintenant avec la notion de coopération. Car la création d'entreprise ne peut plus être un acte solitaire dans une économie qui se globalise, se mondialise chaque jour un peu plus. Le travail collaboratif s'impose.

« La nouvelle génération est très digital native. Les entrepreneurs qui en font partie n'hésitent pas à parler publiquement de leur projet et à échanger librement. Ils ont compris que finalement, le plus important, c'est la capacité à exécuter ».

*Manuel Diaz, président
d'Emakina*

⊕ La révolution culturelle est en marche

Si « entrepreneur » est bien un mot français, c'est aussi désormais une réalité nationale. On comptait en France, en 1996, 170.000 créations d'entreprise. 13 ans plus tard, la France crée 580.000 entreprises par an. En quelques années, une véritable

révolution culturelle s'est installée. La croyance de l'entrepreneuriat, fruit d'une génération spontanée, a été abandonnée. Les politiques publiques engagées en faveur des créateurs d'entreprise, même si de nombreuses améliorations restent à accomplir, ont participé au passage d'un système de cueillette aléatoire à un système de culture de terreau fertile.

Deuxième partie

Tous Entrepreneurs !

Les propositions

La France est en passe de réussir le pari de l'entrepreneuriat. Il s'agit aujourd'hui de réunir toutes les conditions nécessaires pour installer à grande échelle et durablement l'esprit d'entreprise dans notre pays, pour démocratiser l'acte d'entreprendre auprès de tous. La Commission Entrepreneuriat du MEDEF propose les mesures suivantes :

1. Un État qui favorise l'entrepreneuriat

Notre pays bride encore trop souvent de nombreux talents. Afin d'encourager l'entrepreneuriat, la liberté d'entreprendre doit être inscrite dans notre Constitution. Il convient aussi de redéfinir le périmètre d'intervention de l'État pour ouvrir de nouveaux marchés. Une évaluation indépendante des politiques publiques est tout aussi nécessaire, tout comme le rating de son administration.



1 Inscrire la liberté d'entreprendre dans notre Constitution

La jurisprudence sur la liberté d'entreprendre a fluctué au cours de ces vingt dernières années. Même si le Conseil constitutionnel estime qu'aujourd'hui « la liberté d'entreprendre n'occupe plus de rang subalterne au sein des libertés », son inscription officielle dans notre Constitution serait un extraordinaire encouragement pour de nombreux Français doutant encore de la confiance de leur pays dans leur talent.

2 Favoriser l'externalisation de missions non-régaliennes de l'Etat auprès du secteur privé

Il convient aujourd'hui d'associer plus étroitement le secteur privé aux activités non régaliennes de l'État afin d'ouvrir de nouveaux marchés, d'encourager la création d'entreprises reprenant certaines de ses activités.

3 Permettre aux entreprises de noter les services publics dont elles dépendent

Les créateurs et chefs d'entreprise sont contraints de délivrer un ensemble conséquent de documents administratifs dans le cadre de leurs activités et sont régulièrement évalués par l'administration. Afin d'optimiser le service public rendu à l'entreprise, il apparaît nécessaire aujourd'hui d'en permettre le rating dans le cadre de la réalisation d'un baromètre officiel dont les indicateurs de performance seraient publiés en temps réel. La création d'une application dédiée pour smartphone est devenue aujourd'hui facile. Elle permettrait au chef d'entreprise ou au créateur de noter directement, de façon anonyme et selon

différents critères à définir (rapidité, accueil, précision, etc) l'administration dans laquelle il se rend (géolocalisation).

2. Un système éducatif partenaire de la dynamique entrepreneuriale

Encourager le passage à l'acte de création nécessite une poursuite de la réforme de notre système éducatif afin que celui-ci devienne un acteur actif dans la promotion de l'esprit d'entreprise.

Une attention particulière doit être portée tant aux élèves qu'aux enseignants. Le MEDEF, impliqué dans le rapprochement entre le monde de l'éducation et celui de l'entreprise depuis de nombreuses années, est prêt à s'engager encore plus fortement.

a) Élèves : les entrepreneurs de demain sont les élèves d'aujourd'hui

L'esprit d'entreprise doit être insufflé le plus tôt possible dans le parcours scolaire. L'enseignement de la culture du risque est également nécessaire. Une actualisation des manuels scolaires s'impose. Enfin, la possibilité d'une année de césure post-bac devrait pouvoir être valorisée.



4 Enseigner les vertus de l'échec surmonté tout au long de la scolarité

Créer, c'est prendre un risque. Le risque, c'est être conscient des réalités. L'autonomie, c'est être en contact avec la réalité. Or notre système éducatif enseigne encore trop souvent la dépendance, la dramatisation et le jugement. Autant de notions trop éloignées des valeurs entrepreneuriales. L'enseignement des vertus de l'échec surmonté doit être initié le plus tôt possible dans le parcours scolaire. Ce changement de paradigme constitue une véritable révolution culturelle sans laquelle le développement durable de l'esprit d'entreprendre est impossible.

5 Témoigner de la réalité de l'entreprise dans les manuels scolaires

Les élèves ont des difficultés à appréhender la réalité de l'entreprise car il leur est difficile de se projeter dans une représentation de l'entreprise. En effet, en dépit de certains efforts, force est de constater que les manuels scolaires ont encore trop souvent une vision macro-économique de l'entreprise. De même, les femmes sont parfois stigmatisées car cantonnées à des rôles subalternes dans l'entreprise. Un travail régulier entre enseignants et chefs d'entreprise s'impose, notamment à travers le Conseil Supérieur de l'Education et le Haut Conseil de l'Education dont la composition doit évoluer afin de permettre une représentation des entrepreneurs de terrain. Cette collaboration

devrait aussi pouvoir inclure la participation d'experts européens afin de bénéficier des bonnes pratiques pédagogiques en cours dans l'Union Européenne.

6 Valoriser l'approche par compétence en complément de l'approche par connaissance

Il est important que les enseignants, comme les chefs d'entreprise, valorisent toute activité extrascolaire, qu'elle soit sportive ou associative, car le savoir-être d'un élève est tout aussi important que son savoir-faire.

b) Enseignants : des partenaires incontournables

7 Former les enseignants à l'entreprise et à l'esprit d'entreprendre

La formation des enseignants devrait intégrer des modules de formations dédiés spécifiquement à la création et au management des TPE, la mise en place de pédagogies et de dispositifs de conduite de projet de création ou de reprise d'entreprise en situation réelle ou bien encore la formation de professeurs et de formateurs spécialisés dans le domaine de l'entrepreneuriat susceptibles d'assurer concrètement un accompagnement de fond pour les porteurs de projet.

c) Challenge Éducation-Entreprise : aidons les jeunes à construire leur avenir

Lancé en 2007 par le MEDEF, le Challenge Éducation-Entreprise consiste à installer durablement des passerelles entre le monde de l'éducation et le monde économique. Il regroupe de multiples actions dont certaines méritent d'être renforcées pour développer l'entrepreneuriat.



8 Déployer les mini-entreprises dans tous les collèges et lycées de France

L'objectif est de déployer les mini-entreprises dans toutes les classes de 3^{ème} ou de seconde afin qu'aucun jeune ne sorte du système scolaire sans avoir connu une expérience de mini-entrepreneur au terme de leur scolarité. Sans oublier les enseignants.

9 Développer les témoignages d'entrepreneurs dans les écoles et les lycées

Le partage d'expérience et le témoignage de l'entrepreneur sur la réalité de son quotidien est essentielle. Mais elle passe par une formation pour mieux

répondre aux questions des élèves et des enseignants. Le MEDEF est prêt à renforcer la préparation de ces rencontres du côté des chefs d'entreprise en leur proposant un guide d'entretien co-réalisé avec les enseignants.

10 Sensibiliser tous les étudiants d'universités et de grandes écoles à l'entrepreneuriat

Lancé en 2009, le Plan Étudiants Entrepreneurs a pour objectif de sensibiliser tous les étudiants de l'enseignement supérieur aux carrières entrepreneuriales. Il a d'ores et déjà donné naissance à une vingtaine de Pôles Entrepreneuriaux Étudiants à travers toute la France. Le MEDEF a co-construit un référentiel de formation entrepreneurial avec l'enseignement supérieur. Il convient maintenant d'en assurer son déploiement au sein de toutes les universités et les grandes écoles. Le MEDEF propose de constituer des viviers d'entrepreneurs auprès de chaque université afin qu'ils puissent témoigner de leur expérience, transmettre leur passion et accompagner les étudiants qui le souhaitent dans l'aboutissement de leur projet entrepreneurial.

3. Une énergie créatrice libérée et accompagnée

Les créateurs d'entreprises ont démontré ces dernières années que la France possédait de formidables talents. Cependant, nombre d'entre eux sont encore bridés ou n'osent pas s'exprimer. Il faut tout faire aujourd'hui pour libérer ces énergies mais aussi les accompagner.

a) Libérer les énergies

Plusieurs pistes doivent être suivies afin de développer l'entrepreneuriat et l'installer dans la durée. Elles passent notamment par une image rénovée de l'entrepreneur et une reconnaissance de son mérite. Libérer l'énergie entrepreneuriale, c'est aussi donner à ceux qui le veulent, les moyens de grandir.

⊖ En faisant évoluer l'image de l'entrepreneur

Une nécessaire évolution de l'image de l'entrepreneur est essentielle au développement de l'esprit d'entreprise. Elle ne pourra avoir lieu en dehors de deux conditions dans lesquelles le rôle des chefs d'entreprise est central : tenir un langage de vérité sur leur quotidien et promouvoir l'exemplarité de leurs actions.

11 Démultiplier les témoignages d'entrepreneurs

Un langage de vérité est nécessaire pour désacraliser l'image du chef d'entreprise afin de rendre l'entrepreneuriat accessible au plus grand nombre. Il passe par un témoignage des réussites mais également des échecs des entrepreneurs, notamment dans les médias. La création d'un talk-show quotidien – en dehors des médias spécialisés - comprenant des interventions de chefs d'entreprises, à parité égale entre homme et femme, devrait être encouragée.

12 Communiquer sur l'entrepreneuriat au féminin

Il en existe encore un plafond de verre pour les femmes souhaitant entreprendre. Il y a aujourd'hui seulement 30% de femmes chefs d'entreprise. En parler, diffuser les bonnes pratiques, c'est commencer à résoudre le problème. Une campagne générale de sensibilisation et d'information doit être menée. À cette occasion, un effort de sensibilisation sur les spécificités de l'entrepreneuriat féminin auprès des organismes de crédit est aussi nécessaire.

13 Encourager et soutenir les créateurs des ZUS

En France, seuls 70% des jeunes entreprises réussissent à passer le cap des 3 ans d'activité. Dans les Zones Urbaines Sensibles, ce taux est de 60%, avec un nombre de créations d'entreprises deux fois plus important qu'ailleurs. Ces entrepreneurs représentent un facteur important d'amélioration sociale et économique dans ces zones. Mais ils sont confrontés à des manques de réseaux, de compétences ou de moyens financiers. Le MEDEF est prêt à mobiliser son réseau territorial afin de renforcer les actions d'accompagnement mises en place par l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie).

↳ En reconnaissant le mérite de l'entrepreneur

L'entrepreneur est un acteur engagé de notre Société. Cet engagement est non seulement d'ordre économique mais aussi social et sociétal. Pour autant, cet engagement de l'entrepreneur n'est pas assez « officiellement » reconnu.

14 Un courrier de félicitations et d'encouragement signé par le maire à tout nouvel entrepreneur

Si les formalités administratives ont été simplifiées pour les créateurs d'entreprises, ces derniers ont rarement l'occasion de recevoir un courrier officiel de remerciement. Certes un nombre croissant de maires organise des rencontres avec les nouveaux entrepreneurs débutant une activité sur leur commune. Mais il conviendrait de systématiser l'envoi d'un courrier de

remerciement au créateur d'entreprise. Celui-ci devrait être à même de pouvoir recevoir cette lettre avant sa liasse fiscale ou un courrier de l'URSSAF... D'ailleurs le principe de ce courrier pourrait être étendu aux principales administrations afin qu'elles changent de regard vis-à-vis des créateurs. A l'intérieur de ce courrier de remerciement et d'encouragement il pourrait être communiqué le nom d'une personne auprès de laquelle le chef d'entreprise pourrait se tourner pour obtenir éventuellement de l'aide.

15 **Création d'une collection de Prix MEDEF de l'entrepreneuriat**

La création d'une collection de prix permettra de mettre en lumière les différentes origines de l'entrepreneuriat. Tout au long de l'année, des prix seraient remis tour à tour à un étudiant, un salarié reprenant une entreprise, un docteur lançant son projet, une femme...

⊆ **En boostant les auto-entrepreneurs**

Au-delà du simple symbole, la création du statut d'auto-entrepreneur en 2008 a encouragé des centaines de milliers de personnes à tenter le début d'une aventure entrepreneuriale. Un début seulement. Car l'énergie de certains d'entre eux est aujourd'hui bridée. Il faut permettre au plus grand nombre de ces nouveaux entrepreneurs de franchir les seuils pour devenir entrepreneur. Leur permettre d'emprunter plus facilement, leur donner les moyens de s'associer pour se développer en réseau : ce sont autant de propositions pour les encourager à poursuivre leur développement. Afin que prochainement ils puissent avoir le choix de sauter complètement le pas et de devenir des entrepreneurs à part entière.

16 **Permettre à un auto-entrepreneur de s'associer à un autre entrepreneur**

Parce que le régime de l'auto-entrepreneur est limité dans son développement et parce qu'une bonne idée peut aisément se multiplier dans tous les territoires, il convient de permettre, grâce à un outil juridique simplifié, à plusieurs auto-entrepreneurs de se mettre en réseau. Il s'agit d'imaginer un contrat de développement qui permette de transférer, louer ou autoriser l'exploitation d'une idée, d'une méthode ou d'un savoir-faire.

⊆ **En donnant à ceux qui le veulent les moyens de grandir**

Libérer l'énergie entrepreneuriale, c'est aussi donner à ceux qui le veulent, les moyens de grandir. C'est mieux flécher les fonds existants en faveur de la création d'entreprise, c'est en créer de nouveaux. C'est également lever l'angoisse de la première embauche du jeune entrepreneur.

17 Repenser l'orientation de l'épargne vers les PME françaises

Si l'épargne en France reste très abondante en France, elle demeure insuffisamment orientée vers les PME françaises. Or, après la crise de 2008 et, au vu du contexte actuel, les PME et ETI vont devoir trouver des financements en fonds propres nécessaires aux investissements et au renforcement de leur effort de R&D. Il faut donc étudier une meilleure orientation des capitaux de long terme vers les PME et, particulièrement, vers celles susceptibles de grandir et de devenir des ETI.

Cela passe par la mise en place de solutions destinées à mieux orienter l'épargne en direction des fonds propres des entreprises, que ce soit :

- l'épargne collectée au titre des livrets d'épargne ou affectée au fonds d'épargne retraite ;*
- l'épargne assurance vie, en encourageant l'investissement en actions françaises, à travers le développement des contrats d'assurance vie de type NSK.*

Plus largement, il devient urgent de traiter le problème structurel de fiscalité de l'épargne à travers une réforme de la fiscalité de l'épargne encourageant l'investissement long et la prise de risque dans les entreprises.

18 Mieux orienter le soutien du FSI-CDC Entreprises

FSI France Investissement, géré par CDC Entreprises, qui investit des capitaux apportés par le FSI et par de grands gestionnaires de capitaux privés, abonde chaque année près de 350 M€ à des fonds de capital-investissement. Cet effort est extrêmement utile pour un bon fonctionnement du financement des entreprises. Le dispositif gagnerait à être élargi à 500 M€ par an. Par ailleurs, si la part publique du dispositif se concentre sur le capital-risque et le capital-développement, cela semble moins le cas pour sa part privée. Il serait ainsi souhaitable d'inciter tous les acteurs participant au dispositif d'orienter leur effort vers les phases amont (capital-risque et capital-développement plutôt que « buy-out »).

Par ailleurs, CDC et FSI doivent intervenir autrement que les acteurs traditionnels du capital. L'analyse démontre que le segment du capital risque traditionnel est, mécaniquement et par construction, limité à des cycles d'investissement de cinq ans avec des TRI nécessairement élevés.

Le positionnement de la CDC et du FSI doit pouvoir évoluer sur des prises de participation de plus long terme, éventuellement rémunérées par des dividendes obligatoires. Cela permettrait d'assurer la passerelle entre le segment du capital risque et Alternext. Ces interventions seraient réservées à des entreprises en croissance, maillons d'une filière et cible de groupes et dont la taille ne permet

pas une introduction en bourse. Ainsi, la CDC ou le FSI pourraient intervenir en partenaires stables en lieu et place d'un partenaire financier contraint de sortir du capital et dont la sortie peut, dans certains cas, remettre en cause le développement de l'entreprise.

Favoriser l'émergence de « FSI-CDC Entreprises régionaux »

19 *Le FSI-CDC Entreprises gagnerait à être étendu au niveau régional pour stimuler un capital investissement de proximité. Le MEDEF propose de favoriser l'émergence de fonds d'investissement locaux portés par les entrepreneurs d'une région afin de favoriser la création d'entreprises et leur ancrage territorial.*

Renforcer les dispositifs de financement des entreprises pour faire émerger des business angels à la française

20 *Les dispositifs ISF-PME et Madelin fonctionnent. Ils drainent plus d' 1 milliard d'euros chaque année en direction des PME. Pour contribuer efficacement au financement des PME et à leur développement, le MEDEF souhaite que les plafonds Madelin ouvrant droit aux versements soient multipliés par 4 pour toutes les PME et qu'il soit ouvert aux investissements dans des ETI en phase d'expansion. Les exemples étrangers montrent que des dispositifs fiscaux puissants. Par ailleurs, le dispositif de transparence fiscale permettant aux associés de nouvelles sociétés à l'IS d'imputer leur part des déficits de la société sur leur revenu personnel doit être assoupli pour devenir réellement efficace.*

Réduire le temps d'instruction des dossiers

21 *Un des principaux reproches des jeunes créateurs à la recherche d'un financement est lié au temps d'instruction souvent trop long de leur demande. Il est en moyenne compris entre trois (pour un ticket de 25.000 €) et six mois (pour une somme supérieure à 100.000 €), de la première prise de contact avec un réseau de business angels et le versement effectif des fonds. Cette durée est sans commune mesure avec certaines pratiques en cours dans la Silicon Valley : 100.000 \$ en une heure chrono.*

Par ailleurs s'agissant du financement bancaire, le Medef propose d'encourager le développement du dispositif fixé par convention entre le CSOEC et le réseau des Banques populaires, au sein des autres réseaux bancaires car c'est un bon moyen d'améliorer la transparence de l'information financière et comptable des TPE vis-à-vis des partenaires bancaires, et de réduire les délais de notification des crédits.

22

Inciter le créateur à être accompagné pour obtenir un financement

Parce que l'accompagnement du porteur de projet est un gage supplémentaire de réussite, il est proposé d'encourager fortement l'octroi d'un financement à l'inscription du créateur dans un réseau d'accompagnement.

↳ **Lever l'angoisse de la 1ère embauche**

La reconduite du « zéro charge » pour les TPE pour chaque emploi créé permettrait à de nombreux créateurs de lever l'angoisse de la première embauche.



23

Zéro charge pour la 1^{ère} embauche

Cette mesure a en effet permis la création de 110.000 emplois en 2010 : sur ce total, deux tiers ont permis l'embauche des jeunes.

b) Renforcer le soutien et l'accompagnement

Le taux d'échec de créations d'entreprise est encore trop élevé. 60.000 entrepreneurs échouent économiquement chaque année. Mais il est possible d'améliorer le score. En renforçant leur formation et en systématisant l'accompagnement, en maintenant, voire en développant les programmes d'aides à la création, en adaptant les financements et en sécurisant le début de l'activité. Sans oublier de permettre à l'entrepreneur de mieux rebondir après un échec.

↳ **Renforcer la formation**

Un projet de création d'entreprise ne s'improvise pas. Il requiert des connaissances techniques indispensables de la part de l'entrepreneur. Celles-ci peuvent être complétées tout au long de la vie du chef d'entreprise afin de lui permettre de faire vivre son projet dans la durée. Mais le développement de l'entrepreneuriat passe aussi par la formation de l'ensemble des acteurs rencontrés par le créateur dès les ses premières démarches effectuées pour concrétiser son idée.

24

Former à l'entrepreneuriat tout acteur susceptible de délivrer de l'information au porteur de projet

Dans le maquis des aides et la jungle de l'information, l'orientation du créateur est souvent difficile faute d'avoir en face de lui un interlocuteur

ayant une connaissance concrète du monde de l'entreprise. Il est donc nécessaire de former à l'entrepreneuriat tout acteur susceptible de lui délivrer de l'information : CCI, Maisons de l'Emploi, Pole Emploi, associations, etc. Il pourrait être aussi envisagé de regrouper sur chaque territoire, en un lieu unique dédié à la création d'entreprise, un correspondant pour chacun d'entre eux.

25 Développer la formation sur l'entrepreneuriat dans les réseaux bancaires

Les relations entre banquier et créateur sont souvent difficiles faute pour les premiers de bien connaître les problématiques du second. De nombreux créateurs regrettent encore le fait de devoir défendre leur projet devant des chargés de clientèle ou des directeurs d'agence sans expérience entrepreneuriale. Certains réseaux bancaires ont déjà mis en place des formations à l'entrepreneuriat pour leurs cadres. Ces initiatives encourageantes devraient être généralisées.

26 Sensibiliser le créateur et l'entrepreneur à l'importance d'une formation continue

Une formation ad'hoc de l'entrepreneur - sur le modèle du DIF du salarié - est essentielle aujourd'hui pour pouvoir répondre aux défis permanents d'un monde en perpétuel changement : anglais, finance, fiscalité, innovation, export, management, etc.

27 Sensibiliser le créateur à la constitution d'un véritable conseil d'administration actif

Cet acte stratégique est souvent ignoré. Il est pourtant essentiel pour mener à bien son projet. Et le cas échéant, de permettre à l'entrepreneur une ouverture de son capital dans les meilleures conditions. Cette sensibilisation pourrait être menée avec le réseau des experts comptables.

⊖ Maintenir et développer de nouveaux programmes d'aides à la création

Il existe de nombreux programmes d'aides à la création d'entreprise. Leur maintien est essentiel pour permettre au plus grand nombre de devenir entrepreneur. Mais de nouveaux programmes peuvent être initiés.

28 Encourager la multiplication des programmes d'aides à la création soutenus par des entrepreneurs

La multiplication des programmes d'aides à la création d'entreprises, soutenus par des industriels, des acteurs privés ou des entrepreneurs ouvre des perspectives intéressantes pour de nombreux porteurs de projets. Ces programmes donnent régulièrement lieu à des concours permettant de révéler les idées les plus brillantes mais sont aussi autant d'occasions de rassembler l'ensemble des acteurs du développement de l'entrepreneuriat d'un même territoire lors d'un même événement.

29 Soutenir la création de projets portés par des équipes au profil atypique

À la différence des États-Unis, la France n'a pas encore intégré les possibilités ouvertes par la mise en place de mechanism design innovant. Il pourrait être ainsi proposé, dans le cadre d'un Pôle Entrepreneurial Étudiant, une aide financière à toute équipe composée de profils différents, par exemple un littéraire, un scientifique et un commercial engagés dans le même projet de création d'entreprise, avec un pacte d'actionnaires précis.

⊖ Sécuriser le début de l'activité

Le début de l'activité est un moment particulièrement critique pour le jeune créateur. Du choix du local à la recherche du premier client, en passant par le paiement du bénéfice imposable pour la première année, les épreuves ne manquent pas.

30 Renforcer l'engagement entrepreneurial du donneur d'ordre

Afin de donner leur chance aux jeunes entreprises, il pourrait être demandé au donneur d'ordre de faire apparaître dans son rapport RSE le détail de ses actions en faveur des nouveaux créateurs.

31 Développer la garantie des baux commerciaux pour les jeunes créateurs

Il est difficile de demander à un jeune créateur de s'engager à travers la signature d'un bail commercial pour une durée de neuf ans. Afin de pouvoir permettre au créateur de bénéficier de l'entière protection d'un bail commercial, tout en préservant les intérêts financiers du propriétaire, il est proposé de développer la garantie des baux commerciaux pour les jeunes entrepreneurs pour une durée de 2 ans renouvelable.

⊖ Permettre de mieux rebondir après l'échec

Ce qui ne tue pas, rend plus fort. Permettre à un entrepreneur de mieux rebondir après un échec, c'est la possibilité de lui éviter de refaire les mêmes erreurs dans un nouveau projet.

32 Réformer l'indicateur dirigeant pour le rendre plus pro entrepreneuriat

La Banque de France attribue un indicateur aux personnes physiques qui exercent une fonction de dirigeant de personnes morales ou qui ont la qualité d'entrepreneur individuel. En cas d'échec, après une liquidation, trop de jeunes entrepreneurs sont encore marqués du fer rouge de la Banque de France et ne peuvent donc se lancer dans une nouvelle activité rapidement. En dépit du raccourcissement du délai d'attribution et de diffusion de l'indicateur dirigeant après un jugement de liquidation judiciaire, une réforme plus ambitieuse de cet indicateur est nécessaire. Elle devrait permettre de bien faire une différence entre les mandataires sociaux ayant commis des actes délictueux et les entrepreneurs de bonne foi, dont la seule faute est de présenter un passif.

33 Sensibiliser les créateurs à la nécessité de souscrire à l'assurance chômage de l'entrepreneur et du mandataire social

Pourtant créée en 1979, la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise (GSC) est souvent méconnue par les jeunes créateurs. Afin de leur permettre de vivre sereinement leur aventure entrepreneuriale, une campagne de communication est nécessaire afin de les sensibiliser sur ses avantages.

⊖ Faire de l'accompagnement un réflexe

L'accompagnement du créateur est souvent un accélérateur de succès. Il doit donc être encouragé. Mais pour garantir au porteur de projet une bonne qualité de son accompagnement, la professionnalisation des experts doit être assurée. Elle passe également par une mobilisation d'anciens chefs d'entreprises susceptibles de partager leur expérience en rejoignant les réseaux d'accompagnement. Enfin, le développement du mentorat peut aussi apporter une aide précieuse à certains créateurs.

34 Professionnaliser les accompagnateurs

Il existe aujourd'hui en France 6 principaux réseaux d'accompagnement dont le professionnalisme à directement

concouru aux succès de milliers de créateurs d'entreprises. Afin d'éviter toute dérive, il est proposé de labelliser ces réseaux afin que l'accompagnement devienne un réflexe pour tout porteur de projet.

35 Mobiliser les anciens chefs d'entreprise pour accompagner les jeunes créateurs

Renforcer l'accompagnement, c'est développer le nombre d'accompagnateurs susceptibles de répondre à une demande croissante. Or leur nombre est encore trop faible. Aussi une action de communication devient urgente pour encourager les anciens chefs d'entreprise à intégrer un réseau d'accompagnement.

36 Soutenir le mentorat

Cet accompagnement personnel, volontaire et gratuit, à caractère confidentiel, apporté sur une longue période par un mentor pour répondre aux besoins particuliers du créateur a montré combien il pouvait augmenter le taux de survie et la croissance des entreprises. Selon des conditions de garantie de qualité, il doit être soutenu.

c) Interconnecter les acteurs de l'entrepreneuriat

Il existe de nombreux acteurs agissant en faveur de l'entrepreneuriat. Pour installer durablement l'esprit d'entreprise en France, il convient de dynamiser et de rationaliser l'ensemble de ces parties prenantes. Tout en poursuivant la détection de nouveaux talents. Le MEDEF, fort de son implantation nationale, est légitime pour y participer activement.

⇐ Dynamiser

Les structures d'accompagnement de projets de création d'entreprise se multiplient en France. Leur labellisation pourrait permettre la création d'un réseau dynamique.

37 Labelliser les incubateurs existants

Les incubateurs peuvent se différencier entre eux par les services qu'ils proposent, leur caractère lucratif ou non, ou encore le type de projets qu'ils ciblent. Un label MEDEF pourrait permettre un maillage efficace et une coopération renforcée avec l'ensemble des MEDEF territoriaux.

↳ Détecter de nouveaux talents

Libérer les énergies, c'est aussi permettre à de nouveaux talents de pouvoir s'exprimer.

38 Encourager la mobilité des salariés en promouvant les dispositifs ACCRE, EDEN et ARCE

La France s'est engagée depuis plusieurs années dans la voie de la « flexisécurité » qui a conduit notamment à la rupture conventionnelle et à la portabilité du droit individuel à la formation (DIF). Pour autant, la mobilité des salariés reste insuffisante. Et les mobilités choisies sont peu nombreuses. Trop de salariés ignorent encore qu'ils peuvent bénéficier d'aides de l'État dans le cadre du dispositif ACCRE (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles) voire même d'aides de l'Assédic lors de la reprise ou de la création d'une entreprise. Une campagne de communication peut donc être mise en place pour pallier à cette situation.

↳ Encourager la transmission-reprise

La transmission-reprise constitue sans nul doute un enjeu entrepreneurial important pour ces prochaines années. Plusieurs propositions sont susceptibles de l'encourager.

39 Encourager l'accompagnement du repreneur par le cédant et faciliter la transmission d'entreprise

Les vendeurs sont encore peu accompagnés pour franchir le cap de la cession. Pour encourager l'accompagnement du repreneur par le cédant, il pourrait être envisagé le dispositif suivant : au lieu de vendre son entreprise 100 tout de suite, le cédant pourrait la vendre 75 puis percevoir 25% plus tard si l'entreprise marche bien (plafonné à 25% et 500.000 euros, et être exonéré d'impôts entre temps). Cela aurait plusieurs avantages : favoriser la reprise d'entreprises, et donc les gains globaux en impôts, baisser le coût de transaction (les entreprises et les repreneurs s'endettent moins), et obliger les vendeurs à bien accompagner les repreneurs pendant la transmission de leur entreprise.

40 Sécuriser la situation fiscale et sociale d'une entreprise dans un contexte de cession

En élargissant la procédure de contrôle sur demande. Sur demande

du cédant, cette procédure administrative et facultative permettrait de sécuriser l'antériorité fiscale sur les principaux impôts et taxes et l'antériorité sociale.

41 Sécuriser l'évaluation par rapport à l'administration fiscale

L'évaluation d'une entreprise est une opération qui a des conséquences fiscales en cas de donation, succession ou vente, pour permettre l'établissement des droits de mutation à titre gratuit et, chaque année, pour l'ISF.

Si pour les sociétés cotées, les règles applicables en la matière sont relativement claires, elles le sont beaucoup moins pour les entreprises non cotées. Il existe, en effet, de nombreuses et différentes méthodes d'évaluation dont la fiabilité peut être remise en cause. Par conséquent, il existe toujours un risque latent de contestation par l'administration de l'évaluation faite par le contribuable qui peut avoir des conséquences dramatiques sur la vie même des entreprises, en paralysant la transmission.

Lorsque qu'une évaluation a été faite sur la base d'une expertise indépendante elle ne doit pouvoir être contestée par l'administration fiscale que sur la base d'une deuxième expertise établie dans les mêmes conditions.

42 Inciter les jeunes diplômés à reprendre une entreprise

Année avant cession, exonération de charges pour l'emploi du jeune dans l'entreprise + prime à la transmission pour le cédant au bout d'un an. Année après la cession, facilité d'accès au financement pour le jeune repreneur avec le concours automatique de la garantie Oséo.